

A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 15 Avenue de l'Industrie
79320 MONCOUTANT-SUR-SEVRE
789 892 502 RCS NIORT

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 29 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le vingt-neuf novembre,
A 19 heures,

Les Membres du Conseil de Surveillance de la société A.S.G.C. Actionnaires Salariés du Groupe Clisson se sont réunis en Conseil au 15, avenue de l'Industrie - 79320 MONCOUTANT-SUR-SEVRE, sur convocation du Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Madame Elisabeth BAUDIN
- Madame Catherine BAUDRY
- Monsieur Franck BAUDRY
- Monsieur Mickaël BRUNET
- Madame Catherine HAY
- Monsieur Fabrice MENARD
- La SARL HOLDING CLISSON PARTICIPATIONS, représentée par Madame Aude MOREAU.

Tous les Membres du Conseil sont présents et le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Fabrice MENARD préside la réunion.

Madame Elisabeth BAUDIN assume les fonctions de Secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

ELECTION DU PRESIDENT

Le Conseil de Surveillance, après avoir rappelé que :

- Le mandat de Monsieur Fabrice MENARD, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance et de Président de la Société, est arrivé à expiration, ce jour ;

- Aux termes du nouvel article 19 des statuts de la Société, adopté ce jour par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la Société :

La collectivité des membres du Conseil de Surveillance désigne à la majorité simple, parmi ses membres, un Président nommé pour une durée de trois ans, lequel est en même temps, Président de la Société, au sens de l'article L.227-6 du Code de Commerce. Il s'agit obligatoirement d'une personne physique associée.

Le Président est rééligible.

Décide, à l'unanimité, de renouveler Monsieur Fabrice MENARD dans son mandat de Président du Conseil de Surveillance et de Président de la Société au sens de l'article L. 227-6 du Code de Commerce, pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice social écoulé.

Monsieur Fabrice MENARD déclare accepter le renouvellement de ses fonctions et continuer de satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Membre du Conseil de Surveillance au moins.

Etabli à la date sus-indiquée et ultérieurement signé électroniquement conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 du Code Civil, au moyen d'un procédé fiable d'identification mis en œuvre par A.B.R.S. Conseil & Défense au moyen de son compte Docusign®.

Le Président

**Un Membre du Conseil de Surveillance
Secrétaire de séance**

Monsieur Fabrice MENARD

Madame Elisabeth BAUDIN

DocuSigned by:
ATLANTIQUE ARMATURES
DDB2959509F947A...

Signé par :
Elisabeth BAUDIN
4A86E58F3BBA4CD...